Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Philippe ROBERT-DANTEC - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 22) -

EXCUSES : Youenn AMICE (procuration à Marie-Christine TROMEUR) - Grégoire BROSSARD (procuration à Philippe ROBERT-DANTEC)

ABSENTES : Cécile QUENTIN-LE BOZEC, Chantal VIRMONTOIS

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **LOCATION SALLE DES ANCIENS**

Le Conseil municipal, appelé à fixer les tarifs de location des salles communales, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de **FIXER** les tarifs de location de la salle des anciens, **à compter du 1er janvier 2026** ainsi :

COMMUNE

SALLE DES ANCIENS SANS USAGE DU MATERIEL DE CUISINE MAIS AVEC EVIER :

- Associations et organismes à but non lucratif : **gratuit**
- Autres et privé : **48,00 €**

SALLE DES ANCIENS AVEC USAGE DU MATERIEL DE CUISINE – ACTIVITE PONCTUELLE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **50,00 €**
- Autres et privés : **100,00 €**

SALLE DES ANCIENS AVEC USAGE DU MATERIEL DE CUISINE – ACTIVITE REGULIERE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **40,00 €**
- Autres et privés : **80,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251120-DE

HORS - COMMUNE

SALLE DES ANCIENS SANS USAGE DU MATERIEL DE CUISINE MAIS AVEC EVIER :

- Associations et organismes à but non lucratif : **48,00 €**
- Autres et privé : **71,00 €**

SALLE DES ANCIENS AVEC USAGE DU MATERIEL DE CUISINE – ACTIVITE PONCTUELLE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **100,00 €**
- Autres et privés : **150,00 €**

SALLE DES ANCIENS AVEC USAGE DU MATERIEL DE CUISINE – ACTIVITE REGULIERE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **80,00 €**
- Autres et privés : **120,00 €**

Caution dégâts matériels : **550,00 €**
Caution nettoyage : **250,00 €**

Le Conseil municipal PRECISE que, suite à des dégradations antérieures, la salle des anciens ne sera plus louée pour les anniversaires et pour les réveillons.

Dans tous les cas, la location des salles sera possible la veille et le lendemain d'une manifestation, à charge aux intéressés de s'organiser pour le nettoyage des locaux.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture